



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de : Mme Caouissin, absente excusée, M. Petton Cédric, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Batany ; M. Quémeneur, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Talarmin.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

Campings municipaux

Les campings municipaux ont connu une bonne fréquentation et une augmentation significative des recettes.

	2022 (au 04/09/2021)	2021 (au 04/09/2021)
Campings	75 876,61€	53 173,34€
Aire de camping-car	45 126,30€	34 349,00€
Terrains privés	3 610,09€	4 574,44€
Total recettes (taxe de séjour comprise)	124 613,00€	92 096,75€

Les blocs sanitaires de Porscuidic et Ruscumunoc ont été rénovés lors des deux dernières années. Porsévigné devra également être revu afin de mieux accueillir des campeurs.

La régulation du stationnement des camping-cars sur le littoral est également à l'étude.

M. le Maire renouvelle ses remerciements aux agriculteurs pour leur intervention lors de l'incendie qui s'est déclaré à Porscuidic le 11 août dernier.

Plouarzel animation

Manifestation	BILAN 2019	BILAN 2022
Fête de la musique du 24 juin	3 193,60 €	1 712,03 €
Foires aux Puces 10 Juillet	855,00 €	996,00 €
Fête du Crabe du 7 août	17 500,00 €	14 379,49 €
Foires aux Puces 14 août	940,00 €	695,00 €

Les animations ont pu se dérouler dans les conditions habituelles. Les bénévoles et les participants ont répondu présents.

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Les effectifs des établissements scolaires du Pays d'Iroise sont en légère baisse.

L'école de Trezien compte 48 élèves en maternelle et 82 en primaire. L'école Arzmael compte 94 élèves en maternelle et 173 en primaire.

Le nombre des encadrants de la pause méridienne a été réduit et correspond au nombre d'agents présents lors de la rentrée scolaire 2019.

CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE - MAITRISE D'ŒUVRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29/08/2022 afin d'étudier les candidatures de maitres d'œuvre pour la réalisation d'une médiathèque/salle culturelle dans la zone de loisirs de Pontarnou. La réalisation de ce bâtiment est soumise à l'acceptation d'une déclaration de projet. Pour déposer cette déclaration, une esquisse de l'architecte est nécessaire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

Municipal, suit l'avis de la commission d'appel d'offres et choisit le cabinet Yoann Bernard Architecte pour un montant de 156 000€ HT. La mission de l'architecte et des bureaux d'études associés, comprend la réalisation d'une esquisse, la déclaration de projet puis si le projet est autorisé, la conception des bâtiments et le suivi des travaux.

CESSION GRATUITE À LA COMMUNE DE LA PARCELLE YR 223, RUE DE TOUL AN DOUR

Afin de régulariser l'alignement de la voirie à Toul an dour, il est proposé au conseil municipal d'acquérir à titre gratuit la parcelle YR 223, rue de Toul an dour. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la cession gratuite et donne pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADHÉSION À LA MISSION DE MÉDIATION DU CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG 29. Il prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation. En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile. La collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de 500 €. Chaque heure au-delà de 8 heures sera facturée au tarif de 75 €.

MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU FINISTÈRE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE NÉGOCIATION EN VUE DE CONCLURE UN ACCORD COLLECTIF DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (SANTÉ ET PRÉVOYANCE)

Depuis le 9 juillet 2021, les employeurs publics et les organisations syndicales peuvent conclure des accords collectifs applicables aux agents publics dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque Santé et Prévoyance).

Le Conseil Municipal délibère et décide d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque santé et prévoyance), décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de la fonction publique du Finistère afin :

- qu'il procède à la négociation et conclut avec les organisations syndicales représentatives le cas échéant un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire ;
- qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif.

Le conseil municipal précise que la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre collectivité est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante.

RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. »

L'année 2021 a été une année particulièrement dense en raison des projets ambitieux contenus dans le projet de territoire 2014/2021, dont il faut souligner que 78% des actions sont soit engagées soit réalisées. À ce taux de réalisation, il convient également d'ajouter un certain nombre d'actions décidées par l'intercommunalité au fil du mandat pour répondre aux besoins du territoire et aux évolutions législatives : compétence eau potable par exemple.

L'année 2021 a vu l'engagement de la définition d'un nouveau projet de territoire horizon 2030, en veillant à associer les élus du territoire mais aussi les socio-professionnels.

La structuration de ce nouveau projet sert de fil conducteur à la construction de ce nouveau rapport d'activités qui s'articule comme suit :

- Préambule : Présentation du territoire et de la Communauté
- 1e partie : Garder la côte auprès des jeunes, garantir la mixité sociale et la diversité économique
- 2e partie : Inscrire le Pays d'Iroise à la pointe des changements
- 3e partie : Ressources, moyens et missions au service du territoire.

L'année 2021 est caractérisée par deux grands axes d'intervention de la communauté :

- l'élaboration de documents stratégiques pour penser et anticiper l'avenir du territoire et définir des plans d'actions concrets avec notamment l'élaboration du projet de territoire, engagement des démarches analyse des besoins sociaux, schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, plan local d'urbanisme...

- l'action concrète au service du territoire avec un accroissement des volumes d'investissements (+ 3M€ / 2020) notamment dans le secteur de l'assainissement, la mise en œuvre de services nouveaux à la population comme la plateforme Tinergie, une nouvelle OPAH, des actions contre la fracture numérique ou la création d'un nouveau logement d'urgence.

Le développement économique et touristique est resté en 2021 au cœur des priorités du territoire pour en conforter l'attractivité renforcement de l'offre foncière économique ou d'immobiliers d'entreprises, soutien aux commerces et à l'artisanat, enrichissement de l'offre touristique avec une volonté d'allonger la saison.

L'ensemble de cette action communautaire a un fil conducteur que ce soit en termes de documents stratégiques et d'actions concrètes, l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques : soutien au développement des énergies renouvelables, résilience aux effets du changement climatique, aménagement urbain économe en espace, protection de la ressource en eau...

L'année 2021 a aussi été marquée par la prise d'une nouvelle compétence : les mobilités. Le lancement de la démarche d'un plan des mobilités simplifié pour définir la stratégie à construire s'est aussi accompagné de l'engagement d'actions concrètes dans le domaine : promotion du covoiturage, ateliers de remise en selle, poursuite du programme des cheminements doux, création de nouvelles boucles cyclables, etc.

L'année 2021 a également été consacrée à l'inscription du territoire dans la construction des nouvelles politiques contractuelles avec l'État, la Région, le Département afin de relayer les projets du territoire et rechercher de nouveaux financements.

Le budget consolidé de la communauté s'est affiché en exécution à 41,7 Millions d'Euros de dépenses réelles avec un effort soutenu en faveur de l'investissement. Ce dernier a vocation à s'inscrire dans la durée pour relever notamment les enjeux existants dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, des milieux aquatiques ou des submersions marines....

La Communauté dispose d'une bonne santé financière avec un bon niveau d'autofinancement et un niveau de dette contenu et faible sur le budget principal. Pour information, le rapport d'activités est mis en ligne sur les sites internet et extranet de la communauté, et un exemplaire du document sera tenu à la disposition des usagers à l'accueil. Il est également transmis à chaque commune pour présentation au conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport d'activité.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

La CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) est chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres (article 1609 nonies C IV du Code général des impôts). Cette commission a été créée par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Iroise qui en a déterminé la composition. Chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant. Il revient ensuite à chaque conseil municipal de procéder, parmi ses membres à la désignation de ses représentants.

Le Conseil Municipal, délibère et à l'unanimité, désigne Mme Anne-Marie Conq, représentante de la commune de Plouarzel à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

AFFAIRES DIVERSES

Économies d'énergie

Dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, la commune de Plouarzel s'engage dans un programme d'économie d'énergie. Les horaires de l'éclairage public ont été réajustés (extinction à 21h au centre bourg, 20h dans les quartiers). L'objectif est de diminuer de 20% la consommation dans les services et équipements en optimisant l'utilisation des chauffages, chauffe-eau, éclairage...

Acquisitions foncières

Les démarches avec l'établissement Public Foncier de Bretagne se poursuivent. La commune et l'EPF sont désormais en attente de l'avis du service des domaines pour poursuivre l'acquisition des propriétés du centre bourg.

Des négociations sont en cours pour l'acquisition d'une parcelle actuellement louée par la commune au camping de Ruscumunoc.